

Pour traiter d'une question d'une si grande importance, les parlementaires ne peuvent se contenter des comptes rendus nécessairement superficiels qui paraissent dans les médias populaires. Ainsi j'ai passé ces dernières semaines à rechercher et à parcourir attentivement des études pour ou contre la peine capitale. Je ne prétends pas avoir analysé toute la documentation pertinente. Néanmoins, j'ai examiné deux bonnes douzaines d'études sérieuses présentant le point de vue des partisans et des détracteurs de la peine de mort, en remontant sans cesse aux sources, un article après l'autre.

Sans vouloir me vanter, monsieur le Président, le matériel que j'ai passé en revue me semble être assez représentatif de l'ensemble de la documentation qui existe sur la question. Les renvois que je ferai à divers travaux de recherche sont tous compilés dans un document intitulé «*The Death Penalty, Deterrence and Retribution: An Annotated Bibliography*», que j'ai moi-même rédigé et déposé à la Bibliothèque du Parlement.

● (1440)

Les principaux arguments en faveur de la peine capitale sont au nombre de trois—l'effet de dissuasion, la neutralisation des criminels, et la justice vengeresse. Il est lugubre, soit dit en passant, que la réadaptation des criminels ne soit pas visée par le présent débat.

Si l'on pouvait me convaincre de l'effet dissuasif unique de la peine capitale, je serais enclin à appuyer son rétablissement. Si la peine capitale était le seul moyen de neutraliser les criminels, je serais enclin à appuyer son rétablissement. Si je pouvais être sûr que la justice vengeresse n'atteindrait personne d'autre que les coupables, je pourrais être tenté d'appuyer le rétablissement de la peine capitale.

Six points vont influencer mon vote sur cette question: l'efficacité de la peine capitale en tant que moyen de dissuasion, les risques directs et immédiats possibles pour la société de l'effet d'émulation des exécutions, l'incidence que la peine capitale a sur les jurys, le risque d'exécuter des innocents, la question de la justice vengeresse et, enfin, les autres solutions possibles.

L'efficacité de la peine capitale en tant que moyen de dissuasion est certes le point le plus important à examiner, à mon avis. S'il pouvait être effectivement prouvé que la peine capitale est un moyen de dissuasion unique, qu'elle offre un aspect dissuasif que n'offre aucun autre châtement, telle la peine d'emprisonnement, que des vies innocentes seraient épargnées si l'on exécutait les personnes reconnues coupables de meurtres, alors la question serait claire et quelques autres risques seraient acceptables.

Un raisonnement superficiel nous dit que la possibilité d'exécution dissuade les meurtriers. La théorie de la dissuasion suppose que les gens évaluent rationnellement les avantages et les risques de leurs actes, qu'ils pèsent ce qu'ils ont à gagner ou à perdre. Le bon sens nous dit aussi par ailleurs que la plupart des meurtriers ne sont pas rationnels quand ils commettent leurs crimes. S'ils craignaient la mort, ils s'inquiéteraient, plus que de l'exécution, de la plus grande possibilité d'être tués par

la police ou par des civils pendant qu'ils commettent leur forfait.

Un ancien directeur de la prison de San Quentin, Clinton Duffy, aurait demandé à des milliers de prisonniers reconnus coupables de meurtre ou de vol à main armée s'ils avaient pensé à la peine de mort avant de commettre leur crime. Personne n'y avait pensé. Il faut bien reconnaître que ce genre de témoignage anecdotique n'est pas convaincant. Les anecdotes et les données brutes non analysées peuvent servir à étayer n'importe quel argument.

C'est pourquoi les criminologues, les sociologues et les économistes se sont tournés vers une analyse plus perfectionnée des chiffres pour isoler l'incidence des exécutions sur le taux de meurtre. Leurs travaux ont produit des preuves empiriques, vérifiables sur le rapport factuel et non théorique entre les exécutions et les meurtres, et sur la nature de ce rapport. Tous ceux d'entre nous que l'incidence de la peine de mort sur les meurtres intéresse vraiment et qui n'abordent pas le débat de manière superficielle doivent tenir compte de cette recherche. Elle est austère, mais je la trouve utile et importante.

Les économistes en particulier influencent profondément, depuis 1975, la pensée moderne sur l'effet de dissuasion, de même que les décisions de plusieurs États américains de recommencer à exécuter les criminels. Ces chercheurs ont utilisé ce qu'ils appellent l'analyse statistique multivariée, c'est-à-dire des modèles économiques, et l'analyse de la régression pour déterminer comment une foule de variables, notamment l'âge et la composition ethnique de la population, la pauvreté et le taux de chômage, les variations climatiques saisonnières, le taux de criminalité en général et le taux des exécutions et plusieurs autres facteurs, agissent les uns sur les autres pour influencer le taux de meurtres.

La plus connue de ces études et la plus controversée a été publiée en 1975 dans l'*American Economic Review* par Isaac Ehrlich. Intitulée «*The Deterrent Effect of Capital Punishment: A Question of Life and Death*», elle examinait le taux de meurtres aux États-Unis de 1933 à 1969.

Ehrlich a utilisé un modèle économique pour étudier le comportement des meurtriers et il a affirmé qu'ils pesaient les avantages et les inconvénients de leurs actions. Il est arrivé à la conclusion que, d'après l'effet de dissuasion pur, comme il l'appelait, une exécution faisait renoncer à sept ou huit meurtres.

Ces résultats étaient vraiment sensationnels et on a cité son étude pour convaincre la Cour suprême des États-Unis de rétablir la peine capitale. Cette étude influence encore certaines personnes, dont peut-être certains de mes collègues.

Je ne raconterai pas en détail le débat qui a suivi la publication de cette étude, mais il y a eu plusieurs dizaines d'autres analyses économétriques des taux de meurtres au cours des 12 dernières années. Les députés qui ont l'intention d'utiliser les conclusions d'Ehrlich ou qui croient que l'effet dissuasif de la peine capitale est un fait prouvé devraient savoir que seulement une poignée d'études appuient ses conclusions.